

LE TRAIT D'OIGNON

CONTRAT POULETS

Saison Septembre 2016 – Juin 2017



Entre l'adhérent de l'Association LE TRAIT D'OIGNON, d'une part :

N° adhérent
Nom
Prénom
Adresse
Tel
Email

Et l'aviculteur, d'autre part :

CHAUVIN Marc
Adresse : 6 rue du Pavillon 77130 La Tombe
Email : chauvin.marclucien@gmail.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP disponible sur le blog LE TRAIT D'OIGNON : www.letraitdoignon.fr

Les autres engagements sont les suivants :

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'Association LE TRAIT D'OIGNON pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Préfinancer la production (cf : paragraphe « prix des poulets et modalités de règlement »)
- S'investir dans l'association par sa participation à la vie de la structure (participations aux réunions animations et manifestations.....)
- Présenter un remplaçant (s'il n'y a personne sur liste d'attente) en cas de démission avant la fin du présent contrat ; un avenant pourra être rédigé.
- Se rendre ferme De la Cour des Lions 77 La Tombe pendant la période d'engagement en cas de besoin
- Venir chercher ses poulets sur le lieu de distribution le jour prévu. En cas d'absence , l'adhérent s'arrangera pour trouver une autre personne pour venir chercher ses poulets. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Participer au moins deux fois durant la période de ce contrat à la préparation et à la distribution des poulets, voir planning trimestriel défini

Engagement de l'aviculteur :

- Livrer aux dates prévues des poulets frais provenant de sa production en élevage biologique
- Donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une journée porte ouverte
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois par semestre.
- Etre transparent sur le coût de production et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et les bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc ...) et à faire part des soucis rencontrés, au collectif de l'Association LE TRAIT D'OIGNON.
- Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle(catastrophe climatique etc) le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AGE)

Distribution des poulets :

La distribution des poulets se fera du 21 septembre 2016 au 14 juin 2017 à raison d'un livraison par mois les

- 21 septembre 2016
- 19 octobre 2016
- 16 novembre 2016

- 14 décembre 2016
 - 11 janvier 2017
 - 8 février 2017
 - 8 mars 2017
 - 5 avril 2017
 - 3 mai 2017
 - 14 juin 2017
- soit 10 distributions.

Prix des poulets et modalités de règlement

Le prix au kilo est de 10,50Euros.

Le règlement se fera en 3 chèques émis à l'ordre de Marc CHAUVIN.

Les 2 premiers chèques seront remis au Trésorier de l'Association LE TRAIT D'OIGNON au moment de la signature du contrat. Ils seront encaissés par l'aviculteur selon l'échéancier prévu. Les chèques seront datés du jour de la signature du contrat d'engagement.

Les 2 premiers chèques encaissés correspondront à un acompte forfaitaire calculé de la façon suivante : Le poids des poulets étant fluctuant autour de 2 kilos, le calcul des acomptes se fera sur la base de 21€ le poulets pour les 8 premières livraisons.

Le 3eme chèque sera remis au Trésorier de l'Association LE TRAIT D'OIGNON fin juin. Il correspondra au solde comprenant le paiement des 2 dernières livraisons plus la régularisation due aux fluctuations des poids.

Pour cela une liste nominative des adhérents sera établie et le poids de chaque poulet noté pour évaluer la régularisation.

Ci-dessous l'estimation de l'acompte et l'échéancier d'encaissement:

Nbre poulets X 8	Prix du poulet	Acompte à verser
X 8	21,00 €	

Numéro chèques	Montant en euros	Date d'encaissement
		09/2016
		01/2017

Je m'engage à solder le reste dû après la dernière livraison et à venir prendre à chaque livraison poulets.

Fait au Perreux en 3 exemplaires, le

Signature Adhérent
(Lu et approuvé)

Signature de l'aviculteur
(Lu et approuvé)